

Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ

Fermeture de l'hôtel de ville au public

Saint-Raymond, le 19 mars 2020, 15h30 – Conformément aux mesures énoncées par le gouvernement du Québec visant à limiter la propagation de la COVID-19, la Ville de Saint-Raymond annonce **la fermeture de l'hôtel de ville au public**, jusqu'à nouvel ordre.

Même si l'accès physique à l'hôtel de ville n'est plus possible, les services sont tout de même maintenus. Les citoyens sont invités à utiliser les moyens suivants pour communiquer avec le personnel administratif : **appels téléphoniques et courriels**.

- Sur les heures habituelles d'opération de l'hôtel de ville, il est possible de joindre le personnel des différents services municipaux par téléphone au 418 337-2202.
- Si vous connaissez l'adresse courriel de l'employé que vous désirez joindre, vous devez aussi privilégier ce moyen.
- Si vous ne connaissez pas l'adresse courriel, veuillez écrire à info@villesaintraymond.com, et votre message sera redirigé vers la personne concernée.
- Pour les citoyens qui auraient des paiements à effectuer, il est exigé de procéder par des paiements en ligne, par l'entremise de votre institution bancaire.
- Pour ceux qui sont dans l'impossibilité d'effectuer des paiements en ligne, vous pouvez remettre votre chèque dans une enveloppe identifiée dans la chute de la porte avant de l'hôtel de ville.
- Pour les citoyens qui ont des dossiers à remettre, il est également exigé d'utiliser la chute de la porte avant de l'hôtel de ville.
- Si vous avez besoin du Service des travaux publics pour un problème sur les réseaux routiers, d'aqueduc ou d'égouts **en dehors des heures d'ouverture**, vous êtes priés de signaler le problème en composant le 911. La centrale d'urgence s'occupera de rediriger votre demande aux responsables de la Ville.

Les services essentiels sont maintenus

La Ville de Saint-Raymond est active et maintien en tout temps ses services essentiels à la population : traitement de l'eau potable, déneigement, entretien des routes, et sécurité publique. Les employés de la Ville sont toujours à l'œuvre pour offrir un service de qualité à la population.

Inscriptions aux activités de loisirs pour la prochaine session

La période des inscriptions aux activités du Service des loisirs se poursuit jusqu'à ce soir (19 mars), 19 heures. Nous invitons les gens à s'inscrire afin de pouvoir bien planifier les activités qui pourront avoir lieu. Dans le contexte actuel, et advenant le cas où certaines activités devraient être annulées, les gens seront remboursés sans pénalité. Voici les moyens pour s'inscrire : par téléphone : 418 337-2202, poste 3, par Internet : www.villesaintraymond.com.

RAPPEL : fermeture des infrastructures de sports et de loisirs et annulation des activités et des événements

La Ville vous rappelle la fermeture, jusqu'à nouvel ordre des lieux suivants. De plus, les activités et les événements qui devaient être présentés dans ces lieux sont annulés ou reportés. Cette directive d'applique également jusqu'à nouvel ordre :

- Centre multifonctionnel Rolland-Dion
- Aréna
- Station de ski
- Maison des jeunes
- École secondaire Louis-Jobin et école primaire de la Grande-Vallée

Les citoyens sont invités à suivre l'état de la situation en consultant régulièrement nos communications, par l'entremise du site Web de la Ville au www.villesaintraymond.com, et de la page Facebook «[Ville de Saint-Raymond](#)».

Consignes et recommandations

La Ville demande à la population de suivre les recommandations énoncées par le gouvernement du Québec, dans les outils mis à la disposition (voir liens ci-dessous). Si un citoyen présente des symptômes associés à la COVID-19, il doit joindre le 1 877 644-4545. Pour en savoir plus, consultez les liens suivants :

www.quebec.ca/coronavirus

<https://www.ciuss-capitalnationale.gouv.qc.ca/sante-publique/maladies-infectieuses/coronavirus>

-30-

Source et information :

La direction générale
418 337-2202